

Procès-verbal de la séance du 24 mars 2022

Salle polyvalente du complexe des Chavannes 2 à Cossonay

1. Propos de bienvenue

Mme Anick Mariller, Présidente du Conseil intercommunal, souhaite la bienvenue aux délégués de l'ASICOVV et à Mme Marie-Christine Fasel, directrice.

Elle déclare la séance ouverte à 19h00.

Elle remercie la boursière, Mme Véronique Grandjean, la secrétaire, Mme Sabine Burnier ainsi que le CODIR pour tout le travail effectué jusqu'à ce jour.

Mme Anick Mariller reprend l'ordre du jour prévu pour cette séance. Il est accepté à l'unanimité tel que présenté.

2. Appel

Mme Sabine Burnier, Secrétaire, effectue l'appel des délégués. Le quorum est atteint.

3. Adoption procès-verbal

Mme Sophie Ruchat de Cossonay demande une modification à la page 5, **Propositions individuelles et divers**:

Ancien: Il est difficile pour les parents de fratrie, de gérer, notamment aux 2 arrêts de bus sur la route cantonale, les patrouilleurs scolaires ont été retirés et c'est aux parents d'assurer la sécurité routière.

Nouveau: Les patrouilleurs scolaires ayant été retirés, c'est aux parents d'assurer la sécurité routière.

Le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2021 est accepté à la majorité avec 3 abstentions.

4. Assermentations éventuelles

Mme Anick Mariller procède à l'assermentation de la personne suivante :

- Mme Maryline RoCHAT de Mauraz

Elle donne lecture de la formule de serment prescrit à l'article 9 de la Loi sur les communes. À l'annonce de son nom, ce délégué solennise la promesse.

Il est félicité par l'applaudissement du Conseil intercommunal.

5. Communications du Bureau et courrier

Mme Anick Mariller informe que le Bureau a reçu un courrier, la lettre de démission de Mme Catherine Guex, membre du CODIR, qu'elle lit à l'assemblée.

Mme Catherine Guex dit avoir beaucoup apprécié travailler au sein de ce comité de direction.

6. Communications du Comité de direction

Mme Anne-Lise Rime prend la parole et au nom du CODIR, salue l'assemblée.

Elle évoque les différentes thématiques, découvertes dans le rapport de la commission de gestion, qui ont occupé le CODIR durant l'année 2021.

En cette année 2022, le CODIR se réjouit de retrouver un peu de normalité en premier lieu pour les élèves, le corps enseignant et pour chacun d'entre nous.

Le CODIR tient à remercier tous ceux qui ont œuvré pendant cette période de pandémie et veut oser croire qu'elle est maintenant derrière nous même si le COVID ne va pas s'en aller si facilement.

Elle explique qu'au vu de l'évolution démographique, le CODIR doit déjà s'atteler à préparer l'avenir, cette tâche occupe les réflexions et travaux des membres du CODIR en ce début d'année.

A court terme soit pour la rentrée scolaire 2022, aucun changement n'est prévu.

Avant de conclure, elle remercie très sincèrement sa collègue, Mme Catherine Guex, qui quitte le CODIR, pour son engagement depuis le début de l'ASICOVV et tout le travail effectué avec son calme et son sourire.

Merci aussi à la Présidente et à la secrétaire du Conseil pour leur bonne collaboration.

7. Election d'un membre au sein du Comité de direction

M. René Jomini de Cuarnens présente Mme Isabelle Mancino de Chavannes-le-Veyron qui accepte. Elle est élue au CODIR par acclamations.

Mme Anick Mariller procède à l'assermentation de Mme Isabelle Mancino comme nouveau membre du CODIR.

8. Préavis N° 01/2022, relatif aux comptes 2021

M. Lionel Vidoudez, rapporteur de la Commission de gestion et des finances, lit le rapport relatif au préavis N° 01/2021 concernant les comptes de l'ASICOVV 2020.

Le complexe des Chavannes a été inauguré le 7 octobre 2021.

L'année 2021 est encore une année d'ajustement au niveau budget, vu que la prise des locaux et l'introduction de l'activité piscine pour les élèves a eu lieu pour la rentrée 2021-2022, soit 5 mois.

Suite au prolongement du COVID-19, de nombreux chamboulements ont eu lieu, et le CODIR et la directrice des écoles sont remerciés pour tous les efforts effectués afin que cela se déroule au mieux.

Il eut été bon que le rapport d'activités et le préavis soient séparés afin de faciliter la revue. Le rapport de la commission se rapporte donc uniquement à la revue des comptes 2021. Le coût par élève est inférieur au budget 2021: CHF 4'061.00 au lieu de 4'393.50, néanmoins supérieur au coût 2020 (CHF 3'481.00).

Les comptes ont été revus par la fiduciaire Fiprom et attestés conformes à la loi sur les communes et au règlement de comptabilité des communes en date du 24 février 2022.

10. Administration Générale:

Baisse due à des coûts de personnels réduits (moins d'activité), et surtout en ce qui concerne le compte 102.318.5 (honoraires et frais d'expertise) qui a été surévalué dans le budget.

17. Piscine:

Introduction de l'activité piscine à raison d'un coût de CHF 220.00 par élève pour les 5 mois.

18. Transports Journaliers :

Pas de remarques particulières, si ne n'est à noter une diminution des transports spéciaux liés à la pandémie.

Au vu de l'augmentation significative des frais de transport, la commission de gestion demande au CODIR et à la direction de l'école de chercher à maîtriser au maximum les coûts en regroupant par exemple les transports afin de limiter le nombre d'heures d'attente payées aux chauffeurs. Il serait aussi possible de regrouper les heures de gymnastique isolées par deux à quinzaine. De plus, il serait bon de tenir compte de ce facteur lors des enclassements.

3. Bâtiments :

Poste 350 (Bâtiments Cossonay) : Différence avec le budget pour le poste 350.316.13. La commune de Cossonay a oublié de facturer CHF100'000.00 pour la location des classes.

5. Enseignement :

Les charges sont nettement en dessous du budget, surtout à cause du COVID-19.

Augmentation du coût du personnel pour les patrouilleurs a été sous-estimé (poste 510.318.9).

Il n'y a pas eu de repas de fin d'année.

Concernant le service dentaire, le fait de passer de la caravane à un cabinet dentaire aurait dû réduire les coûts, mais comme il y a eu moins de dépistage, la différence ne se voit pas.

Un seul camp a été effectué en 2021, et les activités non-réalisées ne seront pas reportées en 2022.

Diminution des coûts aussi pour les postes « devoirs surveillés » et « cantine » dus à la baisse de fréquentation en cette année 2021 particulière.

Ce rapport financier n'est pas encore totalement représentatif d'une année de fonctionnement de la nouvelle association ASICOVV, et espérons que cela sera le cas pour 2022. Les finances sont gérées au plus juste et sont sous contrôle.

Aucun contrôle de pièces comptables n'a été effectué due à la situation COVID-19.

Conclusions :

Après avoir pris connaissance du préavis No 01/2022 Comptes 2021

- Oui le rapport du Comité de Direction
- Oui le rapport de la Commission de gestion
- Vu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

La Commission de gestion propose au Conseil intercommunal d'adopter le préavis No 01/2022 du Comité de Direction, soit

- D'approuver les comptes 2021 de l'ASICOVV et d'en décharger la boursière et le CODIR.

Question: Mme Nathalie Favre de Dizy, concernant le compte 510.313.2 **Hygiène, santé et Prévention**, Budget CHF 3'000.00 et charges CHF 66.90. Malgré la pandémie, elle trouve le montant très bas.

Réponse: Mme Véronique Grandjean, boursière, de répondre que ce montant (CHF 66.90) est lié aux petites actions de récréation: vente de pommes, etc.

Réponse: Mme Marie-Christine Fasel, directrice, de répondre que ce budget (CHF 3'000.00) est prévu pour des journées pédagogiques ou des journées à thème avec les élèves. Par rapport au soutien des élèves pendant la pandémie, elle explique que le Canton a apporté énormément d'aide (Aide COVID) pour toutes les situations. Une médiatrice intervient dans les classes afin de soutenir les élèves dans diverses situations.

Le Conseil intercommunal accepte ce préavis à l'unanimité.

9. Propositions individuelles et divers

Mme Nathalie Favre de Dizy prend la parole et parle des transports scolaires. Les parents de Dizy sont inquiets et ont été interpellés en entendant ce qu'il se passe dans les bus de ligne. Les élèves de 7 et 8P se retrouvent dans le bus avec des élèves plus grands 9,10 et 11P. Les MBC ont été contactés mais il ne se passe rien. L'ASICOPE a été prévenue et demande des noms pour pouvoir faire quelque chose.

Question: Est-ce qu'il serait possible que des médiateurs ou des éducateurs passent à l'improviste?

Réponse: M. Frédéric Rossi, membre du CODIR prend la parole et explique que l'ASICOVV s'occupe du primaire 1-6P et le secondaire 7-11P (bus de ligne) est géré par l'ASICOPE.

L'ASICOVV n'intervient pas sur les lignes publiques mais seulement sur les lignes primaires, avec des médiateurs qui passent quelque fois.

Il ne voit pas comment intervenir avec des médiateurs dans des bus de ligne.

Réponse: Mme Anne-Lise Rime, Présidente du CODIR, ajoute en complément que le CODIR a été informé de ces situations par le biais de l'ASICOPE qui est attentive à cette situation et des contrôles par les MBC ont été mis en place.

Réponse: Mme Florence Texier-Claessens, membre du CODIR, ne minimise pas le problème et ajoute qu'il est quasiment impossible de prendre les auteurs de trouble sur le fait.

Suggestion: Mme Sophie Ruchat de Cossonay prend la parole et propose d'autres voies, soit via l'école, c'est-à-dire un message diffusé par les enseignants aux élèves. Plutôt de ne voir qu'avec les MBC, avoir peut-être une discussion ouverte en classe pour aborder le sujet des transports, un courrier plus large adressé aux parents des enfants transportés sont des pistes à envisager.

Réponse: Mme Florence Texier-Claessens, membre du CODIR, explique qu'une fois les élèves dans le bus, ils ne sont plus sous la responsabilité des écoles.

Suggestion: Mme Anick Mariller, Présidente suggère une sorte de travail de médiation avec les enfants.

Question: Mme Corinne Siegrist de Grancy se demande si des éducateurs pourraient intervenir dans les établissements scolaires (en lien avec les parents).

Réponse: Mme Marie-Christine Fasel, directrice, explique que des pôles de compétences socio-éducatifs en milieu scolaire (PEMS) ont été mis sur pied. L'équipe PEMS est composée de 4 éducateurs, par exemple pour du soutien socio-éducatif aux enfants, aux familles et aux intervenants scolaires mais malheureusement pour une demande et un processus d'intervention, il faut un nom.

Réponse: M. Lionel Vidoudez de Senarclens prend la parole et donne un exemple que l'ASICOPE a géré. Avant la pandémie, plusieurs incidents sont intervenus dans les bus. L'ASICOPE a beaucoup travaillé avec les dénonciations ne pouvant pas attraper les auteurs de trouble sur le fait. Les enfants ont été convoqués avec les parents ainsi qu'un médiateur afin de les confronter au problème.

Question: Mme Francine Pache de Gollion prend la parole et demande si un suivi scolaire est prévu dans le cas où des enfants venant d'Ukraine seraient accueillis dans la région.

Réponse: Mme Marie-Christine Fasel, directrice, explique recevoir de nombreuses informations du département. Les réfugiés arrivent surtout sur Lausanne mais concrètement l'établissement de Cossonay (ASICOVV) ne dispose pas de classe d'accueil.

Mme Florence Texier-Claessens, membre du CODIR, ajoute à ce propos que l'ASICOPE de Cossonay a accueilli sa 1^{ère} élève ukrainienne lundi 21 mars.

Mme Marie-Christine Fasel, directrice, annonce que l'UMA (Unité Migration Accueil) avec qui elle collabore tiendra séance le mercredi 30 mars pour une présentation et des explications pour la suite à donner par rapport aux réfugiés ukrainiens.

Mme Anick Mariller annonce que chacun est convié à l'apéro offert par l'ASICOVV.

L'assemblée est close à 19h45.

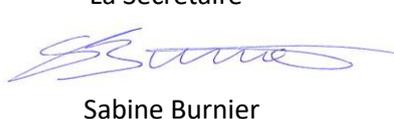
AU NOM DU
CONSEIL INTERCOMMUNAL

La Présidente



Anick Mariller

La Secrétaire



Sabine Burnier